



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

DISSOLUTION ET LIQUIDATION SELON LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA FAILLITE

1. Débitrice: **AAC ANGLO AMERICAN CREDIT UNION SA**, anciennement rue des Eaux-Vives 94, 1207 Genève
2. **Remarques:** Par jugement du jeudi 18 mars 2010, le Tribunal de première instance de la République et canton de Genève a ordonné la dissolution et la liquidation selon les dispositions applicables à la faillite de AAC ANGLO AMERICAN CREDIT UNION SA, anciennement c/o PROSERTEL, MULLER & CIE, rue des Eaux-Vives 94, 1207 Genève, actuellement sans adresse.

L'a condamnée aux dépens, lesquels comprennent un émolument de Fr. 400.—.

A débouté tout opposant de toute autre conclusion.

Pouvoir judiciaire
Tribunal de 1^{ère} instance
Chambre commerciale
1204 Genève

00470189

